

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 15 Avril 2013

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 15 Avril 2013 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Madame SIMON, maire.

Présents : Mrs GIMENO. MARJOLLET. PAILLOUX. Mme CHAMBORD. M. POINT. Mme BOURDAREAU. Mrs PAMPIGLIONE. HIVERT. Mme MARCHAND. M. ARRIVE-BEYLOT. Mmes DELAGE. LEGER. DENIS. Mrs Michel MARTIN. CORMAU.

Absents et excusés : M. BURLIER qui donne pouvoir à Mme SIMON. M. LINLAUD qui donne pouvoir à Mme BOURDAREAU. M. LINARD qui donne pouvoir à M. POINT. M. GORCE. M. Alain MARTIN qui donne pouvoir à M. Michel MARTIN. M. FOURNIER.

Madame DENIS est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

1. compte administratif de la commune

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GIMENO Maire Adjoint, qui commente le compte administratif 2012 de la Commune

<u>Section de fonctionnement</u>	
- dépenses	2 816 292, 58 €
- recettes	3 309 062, 35 €
- excédent de fonctionnement	492 769, 77 €
<u>Section d'investissement</u>	
- dépenses	848 446, 77 €
- recettes	1 028 437, 83 €
- excédent d'investissement	179 991, 06 €

Compte tenu des résultats antérieurs et des restes à réaliser (-188 460 €), le résultat de fonctionnement est de 767 080, 11 € et le résultat d'investissement est de -398 376, 07 €.

2. compte de gestion de la commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, considérant que les opérations effectuées au budget de la commune de 2012 sont régulières,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de la commune, dressé pour l'exercice 2012 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. affectation des résultats du budget de la commune

Le conseil municipal constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2011	virement de la Section de Fonction.	Résultat de l'exercice 2012	restes à réaliser 1- dépenses 2 - recettes	solde des restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Inv.	- 389 907.13 €		179 991.06 €	399 777 €	- 188 460 €	- 398376.07 €
				211 317 €		
Fonc	533 676.47 €	259 366.13 €	492 769.77 €			767 080.11 €

et décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement (c/1068)	398 376.07 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	368 704.04 €
Total affecté au c/1068	398 376.07 €

Pour information, déficit investissement reporté 209 916.07 €

4. subventions aux associations et aux écoles

Monsieur GIMENO expose que la commission des finances a étudié la possibilité d'appliquer des critères différents pour l'attribution des subventions aux associations (points en fonction du nombre des adhérents, de leur âge, de leur niveau en compétition...) mais, ce système de calcul est reporté en 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité (Messieurs ARRIVE-BEYLOT et Michel MARTIN ne prennent pas part au vote pour les subventions concernant les associations dont ils sont responsables) approuve les subventions ci-dessous pour un total de 39 570 € au compte 6574

Nom association	Fonctionnement	Projet
ACAME	150 €	
ACIAC	500 €	
Amicale Basket	350 €	
Amicale Bir'Hakeim	0 €	
Amicale des Chasseurs	800 €	1 000 € achat de cages, de clôtures + réintroduction ^o perdrix
Amicale des Donneurs de Sang	300 €	

Association par.élèves primaires	1 000 €	
Association Eleveurs de Chevaux de Sang	150 €	
Association Papyrus (Bibliothèque)	500 €	1000 € + animation
Association Parents d'Elèves du Collège	500 €	
Association Sportive du collège	300 €	
Association Sportive du LP	800 €	
Avenir cycliste Chasseneuillais	0 €	
Bad Compagnie (Badminton)	500 €	1250 € achat de matériel aux normes
Banda Los Cassanoïalos	1 600 €	1000 € enregistrement CD
CALC	3 500 €	animation
Club de Tennis	900 €	
Club Nautique	3 000 €	250 € organisation d'olympiades 5/11 ans 800 € tenues de compétition
ECA (Est Charente Athlétique)	2 200 €	
FNATH	200 €	
FNCR	150 €	
Foyer Club des Aînés	460 €	
Foyer Collège Louis Pasteur	350 €	
Gymnastique Volontaire	400 €	
Hand Ball Chasseneuil/La Rochefoucauld	8 500 €	
Hautes Vallées Charentes	200 €	animation
Kawathébidouille	150 €	animation
La Boule Joyeuse	350 €	
La Colombe Chasseneuillaise	280 €	
La Palette de la Bonnieure	150 €	
La Truite Chasseneuillaise	500 €	
Les Cavaliers de la Bonnieure	350 €	animation
Les Tout par terre	500 €	animation
Paskadansés	300 €	
Rando Club Chasseneuil	600 €	
Tennis de Table	550 €	
Timbres Passion Chasseneuillais	230 €	
USC - Football	8 000 €	animation

Vidéo Informatique Photos Chasseneuil	150 €	
Yoga au Fil de Soi	150 €	

Associations départementales

Prévention routière	335,00 €
Chambre des Métiers de la Charente	1 170,54 €

Projets d'animation

Montant maximum de participation possible (dans la limite du déficit).

Versement effectif après production du bilan financier de la manifestation et une facture.

USC Football journée 9 de cœur	2 400 €
CALC Loisirs fête de la musique	1 500 €
Tout par Terre : spectacles de cirque	3 000 €
Kawathébidouille (4 ateliers lors du forum des assos)	400 €
La Bad Compagnie (tournoi enfant-halloween)	100 €
Cavaliers de la Bonnieure : concours hippique	2 500 €
Ht Vallée Charente Québec	15 000 €
Papyrus salon la plume et la lettre	1 000 €

Ecole maternelle

PROJETS (versement à la Coopérative)	900 €
- USEP	200 €
- BCD	600 €
- Affranchissement	100 €

BUDGET PEDAGOGIQUE à imputer 6067 fournitures 6135 photocopieurs	5 282 €
- 110 élèves x 48.02 € (arrondi à)	5 282 €

RASED (versement à la Coopérative)	423 €
- 278 élèves X 1.52 € (arrondi à)	423 €

ACHAT MATERIEL (cpte 474-2184)	3 650 €
- Mobilier nouvelle classe	3 660 €

Ecole primaire

PROJETS (versement à la Coopérative)	3 350 €
- USEP (associations sportives)	400 €
- Animation VTT	800 €
- l'arbre et la rivière	1500 €
- Visite Château Peyras	250 €
- Fouilles Chassenon	200 €
- Visite correspondants	200 €

CLASSE VERTE (versement au prestataire)	2 500 €
- Voyage à Oléron	2 500 €

BUDGET PEDAGOGIQUE à imputer	8 498 €
6067 fournitures	
6135 photocopieurs	
- 164 élèves x 51.82 € (arrondi à)	8 498 €

ACHAT MATERIEL (imputat°s/inv)	2 800 €
- tableau numérique (en attente d'un prochain conseil)	2 000 €
- ordinateur portable (474-2183)	800 €

- Total subvention écoles : 4 673 €
- Total fournitures écoles : 13 781 €

5. adhésion à divers organismes

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer aux organismes suivants :

- le Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles (GIDON) cotisation annuelle de 100 €.
- Associations des Maires de France (AMF), cotisation annuelle de 1160, 38 €.
- Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), cotisation de 91 €.

6. budget primitif de la commune, du service de l'eau, de l'assainissement et des transports

Monsieur GIMENO donne un compte rendu de la réunion au cours de laquelle ont été évoqués avec la société SAUR, le problème des canalisations PVC (une étude va être amenée), des branchements plomb, de la sécurisation des installations (château d'eau, surpresseur) et des renforcements de réseau à envisager. Montant des travaux en attente de réception des devis.

Monsieur GIMENO commente les budgets.

Budget de l'Eau

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 531 957, 09 €
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 450 389, 00 €

Le Budget Primitif 2013 du service de l'eau est adopté à l'unanimité.

Budget de l'Assainissement

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 182 425, 15 €
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 311 673, 24 €

Le Budget Primitif 2013 de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

Budget des Transports

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 5215.71 €

Pour le budget de la Commune Monsieur GIMENO expose la stratégie mise en place pour l'élaboration du budget et présente les projets retenus par les commissions finances et travaux. Monsieur Arrivé-Beylot trouve dommage que la commission refuse l'achat d'un tableau numérique, c'est pour lui un outil indispensable. Monsieur GIMENO regrette de ne pas avoir eu de projet de la directrice par rapport à cet achat et se propose de prendre rendez-vous avec elle.

Monsieur GIMENO propose un emprunt de 175 300 € pour équilibrer le budget (pas d'augmentation d'impôt)

Budget de la Commune

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 3 450 517, 04 €
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 1 731 355, 11 €

Le Budget Primitif 2013 de la Commune est adopté à l'unanimité.

7. vote des taux d'imposition

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour 2013 :

- taxe d'habitation : 15,76 %
- taxe foncière bâti : 21,91 %
- taxe foncière non bâti : 48,45 %
- CFE : 20,44 %

8. prêt du bus communal aux associations

Suite à la demande des clubs nautique et de l'USC (foot) une discussion s'engage sur les contraintes pour la Commune du prêt du minibus aux associations (assurance, gestion des réservations, des clés, vétusté du véhicule, limitation au Département...).

Le Conseil Municipal décide de revoir la question au prochain conseil municipal.

9. recrutement de saisonniers

Madame Le Maire évoque au Conseil Municipal la nécessité de recruter des « saisonniers » pour assurer certains travaux pendant la période d'été, elle propose de donner la priorité aux enfants du personnel communal, comme c'est le cas dans la plupart des entreprises. Le Conseil Municipal décide de recruter 3 saisonniers (1 mois chacun) du 1^{er} juillet au 31 août 2013. De même pour faire face à l'accroissement de travail au service espaces verts au printemps il est nécessaire de recruter un saisonnier pour 3 mois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de recruter un saisonnier du 22 avril au 21 juillet 2013.

10. modification des statuts du SHEP

La parole est donnée à Monsieur DIDIER Louis Président du Syndicat d'Harmonisation du Prix de l'eau (SHEP) et à Madame BRETONNIER qui exposent que depuis plus de 2 ans, le Syndicat d'Harmonisation en Eau Potable, a engagé une réflexion avec le Département afin de proposer aux collectivités adhérentes, une assistance dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, les rivières et les milieux aquatiques.

Monsieur le Président présente au Conseil la modification des statuts proposée pour l'évolution du SHEP. Il s'agit d'une structure à effectif constant dont il est proposé aux membres adhérents de délibérer notamment sur :

- l'extension de l'objet qui permet d'apporter une assistance technique dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement (collectif et ANC) et les milieux aquatiques ;
- une gouvernance adaptée et opérationnelle (représentative de l'ensemble des membres en tenant compte des compétences exercées, mise en place d'un bureau et d'un règlement intérieur qui précisera les modalités de fonctionnement) ;
- la participation des membres (cotisation annuelle et participation pour service rendu).

Il rappelle que pour être effective, cette modification des statuts devra être validée par la majorité des deux tiers des organismes délibérants des collectivités participantes conformément à l'article 19 des statuts du SHEP actuels, dans un délai de trois mois, à compter de la notification.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la modification des statuts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la modification des statuts proposés de la nouvelle structure du Syndicat d'Harmonisation en Eau Potable, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.

11.adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Charente

- Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »
- Vu la délibération n°43-423-BP 2013 du Conseil Général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,
- Vu les projets de statuts rédigés par le groupe de travail « agence technique Départementale » composé d'élus locaux,
- Vu le barème prévisionnel défini par le groupe de travail « agence technique départementale » en fonction de chaque catégorie de Collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la Commune pour une telle structure, décide d'adhérer, dès sa création effective, à l'agence technique Départementale, et approuve les statuts proposés pour cette agence et le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante, étant précisé que cette cotisation ne sera pas mise en recouvrement avant la création de l'agence.

12. appréhension d'un immeuble sans maître

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'une procédure d'attribution à la Commune d'un immeuble « sans maître » avait été engagée en août 2012.

Il s'agissait de la parcelle cadastrée B 179 au lieu-dit « Chez Valois » de 3000 m² environ qui n'avait pas de propriétaire connu et dont les contributions ont été acquittées depuis plus de 3 ans.

Le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer pour le moment et souhaite connaître le montant des frais d'acquisitions.

13. désignation d'un suppléant à la CAO du marché transport scolaire

Madame le Maire rappelle que monsieur GIMENO avait été désigné comme titulaire lors de la dernière réunion mais la Préfecture demande qu'un suppléant soit désigné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Madame A.SIMON en qualité de délégué suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement de commande des transports scolaires.

14. Comice Agricole décision de principe

Madame le Maire informe le Conseil que Monsieur JABOUILLE souhaite connaître l'avis de la Commune pour l'organisation en octobre du comice agricole. Le coût provisionnel pour la Commune serait de 3 à 5 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour l'organisation en octobre 2013 du comice agricole.

Informations :

- Le Conseil prend connaissance des demandes du Conseil de jeunes en vue de la réalisation d'un parking à l'école E.Pascaud et la création d'un terrain de vélo-cross.

- Monsieur HIVERT souhaite plus de porte-vélos sur la Place de l'Eglise

- Monsieur Michel MARTIN demande quelle est l'utilité des bennes achetées. Monsieur MARJOLLET répond que les bennes servent au transport des matériaux, et de matériels (tables, barrières).

- A une question de Madame MARCHAND, Madame le Maire répond que ce panneau a été installé pour prévenir qu'il ne s'agit pas d'un dépôt d'ordures

- Monsieur Michel MARTIN fait remarquer que le camion de CALITOM détériore les bordures des routes.

- Monsieur CORMAU évoque le problème de facturation de l'eau et de l'assainissement par la Saur qui n'est toujours pas réglé alors que le Trésorier renvoie des relances. Monsieur GIMENO répond qu'une réunion est prévue le 16 avril 2013 pour régler les problèmes de facturation avec la Saur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 50 mn.

Ce compte-rendu est provisoire et sera soumis pour approbation lors de sa prochaine réunion.